

DECRET N° 91-146 du 8 Juillet 1991

portant nomination et promotion à titre  
Exceptionnel Militaire et Etranger dans  
l'Ordre du Mérite du Bénin de Monsieur  
le Major Michel TESNIERE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-68 du 04 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 24/SGG/REL du 13 Juin 1991 suite aux décisions du Conseil des Ministres en sa séance du 12 Juin 1991 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand Maître de l'Ordre National,
- LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé et promu à titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin :

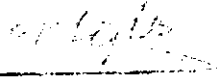
AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur le Major Michel TESNIERE,  
Assistant Technique Français en fin de séjour au BENIN.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

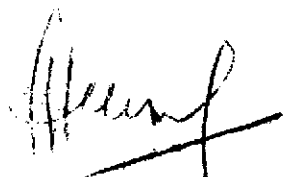
Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1991

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore Dieudonné SOGLO.

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN p.i.,



Grégoire-Gilbert GBENOU.

AMPLIATIONS : PR 4 MECAGD 4 - AN 4 - Ministères 15 - Grande Chanc. 20  
CS 4 - SGG 4 - SPD 2 - ONEFI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 -  
DPE-DLC-INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 - UNB-FASJEF-INSJA 3 -  
Préfets 6 - JORB 2 - Intéressé 2.-